

usu
22/11



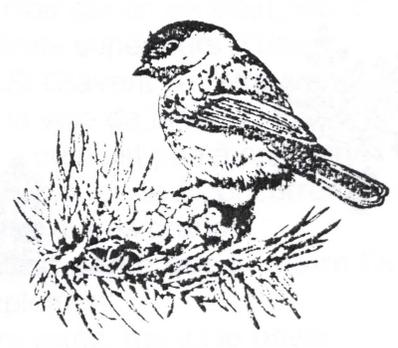
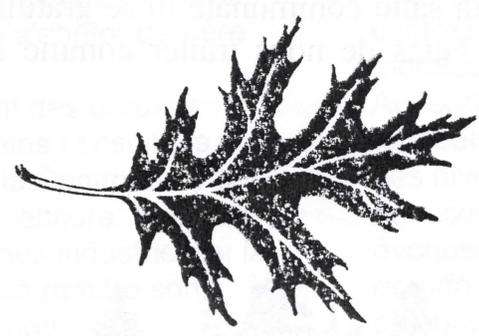
LE

HERISSON CRAVENTAIS

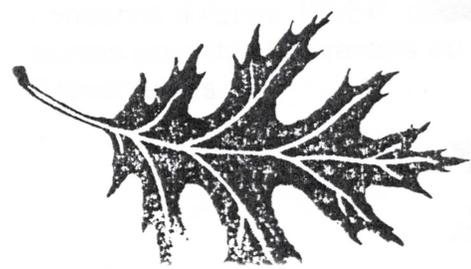


LE JOURNAL DE L'A.P.A.C.

Arrêté du 17 Avril 1981 fixant la liste des mammifères protégés sur tout le territoire :
Art.1^{er}. Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps (... la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation des mammifères d'espèces non domestiques suivantes (...): **Hérisson d'Europe** (*Erinaceus europaeus*), Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*), Ecureuil (*Sciurus vulgaris*) (...)

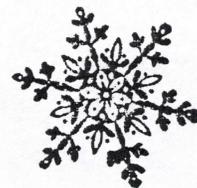


-N°10-
-NOVEMBRE 1999-



-LE HERISSON CRAVENTAIS- N°10 (novembre 1999)

« Transmettons à nos enfants ce capital inestimable qu'est un environnement préservé »
(Brochure de l'A.P.A.C.)



EDITO

Mais où est donc passé le Hérisson ? Voilà la question que se posent beaucoup de Craventais. On s'attache à ces petites bêtes là !

Eh bien le Hérisson a essayé, depuis juin, de « calmer le jeu » pour ne pas gêner l'APAC qui proposait des solutions médianes qui auraient satisfait tout le monde. Malheureusement cela n'a servi à rien et le POS a été voté tel qu'on le redoutait.

Avec lui, deux fléaux ont fait leur entrée officielle à Cravent: l'injustice et le trompe-l'œil.

L'injustice – Le maire et une partie du conseil ont manifesté leur total mépris pour les 113 signataires de la pétition de l'APAC. En réalité ils étaient 118 mais certaines personnes particulièrement vulnérables ont dû renier leur signatures suite aux pressions exercées par l'entourage du Maire.

Le trompe l'œil – Il consiste à créer artificiellement des « besoins » et des « demandes » pour justifier des mesures inutiles.

L'épisode du POS est maintenant terminé **mais ses conséquences ne font que commencer.**

Avec des forces renouvelées depuis son Assemblée Générale du 23 octobre, l'APAC estime que **ce n'est pas le moment de se désintéresser de la vie publique de la commune.** Ce numéro essaie de vous expliquer pourquoi.

Vous y trouverez un exemple (parmi d'autres !) de fabrication de « demandes » et vous saurez aussi comment « M. le maire a fait des petits »

Enfin, ce numéro propose une ... recette culinaire ! Pourquoi pas ? Les Hérissons s'en sont régalés lors d'une petite fête, dans la salle communale mise gratuitement à la disposition de l'APAC. Merci au Comité des Fêtes de nous traiter comme n'importe quelle autre association, c'est déjà ça ...



Le Trompe-l'œil

ou

Comment amener les gens à demander quelque chose



Un « besoin » ça se fabrique.

Il suffit de mettre en place un engrenage et à partir de là, les gens finissent par demander ce dont ils n'avaient ni envie ni besoin.

C'est un vieux truc publicitaire ; c'est devenu un truc politique. Et ça existe partout, même à Cravent !

Prenons l'exemple de la « zone d'activité communale » qui va s'ajouter à l'extension considérable de la surface de l'usine PGEP, alias Société Immobilière des Peupliers. (allez donc voir à la Pierre...)

On peut s'attendre à une intensification du trafic et, tôt ou tard, une nouvelle route s'imposera d'elle-même. Où passera-t-elle ? Par le Val Comtat ? Par la route de Villegats, bordée de bois où l'on aperçoit deux trouées faites tout récemment, dont une à l'aplomb de l'usine ? Entre la Bourdonnerie et Longuemare ? On ne sait pas. Ce que l'on sait c'est que les riverains de la rue Douville sont déjà excédés par la circulation et qu'il n'en supporteront pas beaucoup plus. Ce sont donc eux qui finiront par demander cette nouvelle route. Mais qui aura en définitive « fabriqué » cette demande ? Le maire lui-même, qui n'admettra jamais qu'il a vu trop grand et qui ne manquera pas de s'abriter derrière les riverains.

Gagnera-t-on pour autant des emplois supplémentaires ? Certains conseillers sincèrement dévoués à la Commune y ont cru et y croient peut-être encore. Pourtant, comme tant d'autres firmes industrielles, la PGEP a plutôt tendance à réduire son embauche. D'ailleurs, à notre connaissance, la Mairie n'a même pas négocié, en échange des avantages consentis à l'usine PGEP, deux ou trois postes pour des Craventais ou Craventaises.



Quand à la « zone communale », elle est, nous dit-on, réservée à des artisans. Ils sont déjà nombreux dans le village, harmonieusement répartis et n'ont pas demandé à être regroupés dans une zone d'activité. S'imagine-t-on que d'autres viendront s'installer et feront mieux que les nôtres en embauchant d'avantage ? Une étude d'impact sérieuse (demandée sans succès par une pétition signée par 103 Craventais en 1997) aurait dissipé ces illusions dangereuses. A la place nous avons eu la justification de l'opération par « l'emploi », trompe l'œil tellement commode !

Maintenant l'engrenage est en marche et au bout il y a la nouvelle route dont le besoin a été artificiellement créé. Voilà comment s'enchaînent les choses...

Mais le temps qui passe finit par les embrouiller au point qu'on ne sait plus qui a fait quoi, ni pourquoi. Alors on abandonne, on oublie.

Qui se souvient du printemps 1997 ? Du « jardin des artisans » en plein cœur du village, et de l'emprunt destiné à le financer ? Du projet d'une zone d'activité de 6 hectares ? (projets abandonnés ou réduits grâce à l'APAC) Et qui se souvient qu'en 1991 le conseiller Yves Genetay était contre le COS à 0,40 auquel il tient mordicus aujourd'hui ?

Au fond, ce qui se passe à Cravent c'est en tout petit ce qui se passe trop souvent à des niveaux plus élevés. Sauf qu'ici c'est beaucoup plus clair car on ne peut pas évoquer les intérêts supérieurs d'une grande Nation. Si Cravent se retrouve aujourd'hui sur la voie de la « rurbanisation » ce n'est pas à cause de « la mondialisation », de la « concurrence internationale » et autres grands « machins » : **c'est parce que le maire l'a voulu**, tout simplement.

Mais cette future route, qui va la payer ?

Les bonnes recettes de Madame Hérisson

Galettes de polenta

$\frac{3}{4}$ litre de lait
175 g de polenta
80 g de beurre

2 œufs entiers
150 g de parmesan râpé
sel – poivre



1°) Faites bouillir le lait puis incorporez la polenta et le beurre – poivre et sel (pas trop de sel). Tournez à la spatule pour faire épaissir (environ 10 à 15 minutes).

2°) Ôtez du feu. Ajoutez les œufs battus en omelette puis ajoutez le parmesan râpé. Mélangez bien avec un fouet.

3°) Laissez refroidir le tout dans un plat.

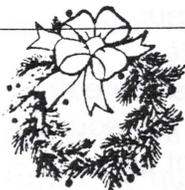
4°) Farinez vos mains. Faites des boulettes de la grosseur d'une balle de ping-pong. Rangez les sur une plaque à pâtisserie beurrée, en les écrasant légèrement à l'aide d'une fourchette pour leur donner la forme d'une galette.

Arrosez les galettes avec du beurre fondu (pas trop) puis saupoudrez avec un peu de parmesan (facultatif).

5°) Passez au grill ou simplement au four. On peut les retourner pour les faire dorer des deux côtés.

A faire la veille – Se réchauffe au micro onde ou au four.

Une suggestions pour Noël !...



Le Hérisson n'ira pas au baptême ...



Rentrant de vacances et bien content de retrouver Cravent, v'la que je rencontre des copains qui m'annoncent : « le maire, il a fait des p'tits ! Tout seul. Et c'est pour eux qu'il a collé un COS de 0,40 à tout le village. »

Alors ça ! J' comprends plus rien. J'ai pourtant bien lu, en janvier, la première version du POS : le 0,40 c'était pour des maisons « plus belles, plus cossues », pour des riches quoi !

Ça a pas tellement plu, vu que Cravent c'est pas le Vésinet. Alors, changement d' pied ! (forcément, un prof de danse) et vas-y que j'te fabrique vite fait des « petits ».

Et ! ben, ça plaît pas non plus. C'est pas que les gens soient fiers, notez bien. Mais enfin ça les énerve qu'on dise qu'ils sont des « petits » simplement parce qu'ils ont un p'tit terrain. Et ça les énerve encore plus qu'on fasse croire qu'y zont réclamé une faveur, vu qu'y z'ont rien demandé du tout (sauf un qui veut un billard !).

« Y sont une quinzaine, ces p'tits » dit le maire. « Non » que lui réponde un adjoint, « y sont 2, et encore ... »

Enfin, l'un comme l'autre, y'a pas de quoi mettre le feu à tout un village, quand même ! J'vais aller à la Mairie dire un peu ma façon de penser. « Fais pas ça » m'disent mes copains, « tu risque de t'faire sucrer ton aide municipale. » Allons bon ! Voilà bien aut' chose.

Quand m'sieur le maire fait des p'tits, on n'a pas envie d'aller au baptême, dites donc.